



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2001

Cinquante-cinquième session

Point 18 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/23)]

55/146. Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

L'Assemblée générale,

Rappelant que l'an 2000 marque le quarantième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux¹,

Rappelant sa résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle a proclamé la période 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, et rappelant également sa résolution 46/181 du 19 décembre 1991, par laquelle elle a adopté un plan d'action pour la Décennie²,

Ayant à l'esprit les recommandations correspondantes de la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Cartagena (Colombie) les 8 et 9 avril 2000³, proposant notamment qu'une nouvelle décennie de l'élimination du colonialisme soit proclamée et appuyant l'application effective du plan d'action y relatif,

Ayant également à l'esprit le fait que le projet de proclamation d'une nouvelle décennie a été approuvé par les participants au séminaire régional pour le Pacifique, tenu à Majuro (Îles Marshall) du 16 au 18 mai 2000⁴, organisé par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en vue d'évaluer la situation politique, économique et sociale dans les petits territoires insulaires non autonomes,

Tenant compte de sa résolution 54/90 A du 6 décembre 1999, dans laquelle elle a constaté avec préoccupation que le plan d'action pour la Décennie ne pourrait être exécuté avant l'an 2000,

¹ Résolution 1514 (XV).

² Voir A/46/634/Rev.1, annexe.

³ A/54/917-S/2000/580, annexe.

⁴ Voir A/55/23 (Partie I), chap. II, annexe. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 23*.

Guidée par les principes fondamentaux et universels consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵ et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁶,

Ayant examiné les rapports pertinents du Secrétaire général ayant trait à l'application du plan d'action pour la Décennie,

Tenant compte du rôle important que l'Organisation des Nations Unies joue dans le domaine de la décolonisation, notamment grâce au Comité spécial,

1. *Proclame* la période 2001-2010 deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;

2. *Prie* les États Membres de redoubler d'efforts pour appliquer le plan d'action, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Secrétaire général², mis à jour, le cas échéant, pour servir de plan d'action pour la deuxième Décennie;

3. *Demande* aux puissances administrantes de coopérer pleinement avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour formuler un programme de travail constructif, au cas par cas, pour les territoires non autonomes, afin de faciliter l'exécution du mandat du Comité spécial et l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation, y compris les résolutions concernant des territoires particuliers;

4. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales à soutenir activement l'application du plan d'action au cours de la deuxième Décennie et à y participer;

5. *Prie* le Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires pour assurer avec succès l'application du plan d'action;

6. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter un rapport, à sa soixante-cinquième session, sur l'application de la présente résolution.

83^e séance plénière
8 décembre 2000

⁵ Résolution 217 A (III).

⁶ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.